

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjouda BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Adhésion au réseau national des budgets participatifs

Ville pionnière au début des années 2000 dans le développement en France de la démocratie participative, la ville de Dijon s'est attachée au cours des 20 dernières années à soutenir et promouvoir l'implication des habitants dans la vie locale.

Avec les commissions de quartier, les budgets participatifs ont constitué la base de cette politique. Créés en 2008, ils ont permis de voir émerger plus de 400 projets à l'initiative des habitants.

Par délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2021, la ville de Dijon a souhaité donner un nouvel élan à la participation citoyenne et six leviers ont pu ainsi être activés pour intensifier de façon significative la participation des habitants et leur donner une part plus grande dans la construction des politiques qui les concernent.

Le levier relatif aux budgets participatifs a été tout particulièrement renforcé : c'est ainsi que le budget annuel délégué aux ateliers de quartier a été porté à 450 000 euros, permettant aux membres de définir la répartition entre investissement et fonctionnement.

Forte de cette expérience, la ville de Dijon souhaite adhérer au réseau national des budgets participatifs (RNBP) créé le 8 novembre 2022, et ainsi devenir membre de cette nouvelle association en participant à ces différents travaux au niveau national.

La ville partage les valeurs et principes de ce réseau qui sont inscrits dans la Charte du RNBP, validée en 2019 à Paris.

Cette démarche doit permettre l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs au niveau national comme local, à travers la mutualisation de ressources, le partage d'outils, le croisement d'expériences, l'organisation de rencontres, groupes de travail et ateliers, etc. Le réseau souhaite également être utile aux habitants qui participent aux budgets participatifs et renforcer leur rôle d'acteur dans la démarche.

Afin de participer au réseau national des budgets participatifs, la ville propose de mandater Monsieur Christophe Avena adjoint au maire délégué à la démocratie participative, sécurité civile et plan de sauvegarde. Concernant la cotisation, le réseau a indiqué qu'elle est libre au-delà de 100 euros par an. Aussi la ville propose de verser, pour l'année 2023, un montant de 200 euros au titre de l'adhésion au nouveau réseau national des budgets participatifs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** l'adhésion et la participation de la ville au réseau national des budgets participatifs (RNBP) ;
- **d'autoriser** l'acquiescement de la cotisation due en conséquence ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant monsieur Christophe Avena adjoint au maire délégué à la démocratie participative, sécurité civile et plan de sauvegarde, à participer aux différentes réunions et instances de l'association RNBP ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN